

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 340 Vœu relatif à la concentration des moyens de la Ville de Paris dans les quartiers populaires.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la politique de la ville a été réformée durant l'année 2014 par la promulgation de la loi Lamy dont l'application sur le territoire parisien a impliqué une évolution dans la géographie prioritaire parisienne ;

Considérant que l'année 2015 sera une année de transition rythmée par l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et du contrat de ville ;

Considérant que la vigilance et l'action renforcée de la Ville de Paris dans les quartiers populaires s'expriment par une diversité d'actions et d'outils qui relèvent à la fois de la politique de la ville au sens strict, mais en majorité de nombreuses actions de droit commun ;

Considérant que le contexte budgétaire 2015 est placé sous contrainte du fait de la réduction des moyens de l'Etat aux collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité pour les structures associatives de pouvoir envisager sereinement leur avenir afin de mener au mieux les projets travaillés avec le Ville pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur la proposition de MM. Didier LE RESTE, Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du Groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris rappelle son engagement à sanctuariser ses financements en direction des quartiers populaires de Paris (quartiers politique de la ville, quartiers de veille active et quartiers vécus) dans le budget 2015 par rapport aux précédents exercices budgétaires.